



## COMPTE RENDU PRESSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

### **1 AVENANTS AUX MARCHES ATEBI – BASSET ET TREMELO POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE MARIE LAURENCIN**

Des avenants ont été adoptés par le conseil municipal avec les entreprises Atebi, chargée de l'électricité, Basset chargée de la peinture et Tremelo chargée des plafonds suspendus pour les travaux de reconstruction de l'école maternelle Marie Laurencin.

Ces avenants concernent la modification du système d'alerte liée à la sécurisation des lieux pour un cout en plus-value de 12 304.93 € HT, la suppression de la mise en place d'une toile intissée et l'application d'une peinture moins polluante sur les murs pour un différentiel en moins-value de 2 573.88 € HT et enfin le réaménagement du plafond de salle de motricité pour un cout en plus-value de 2 954.34 € HT.

### **2 RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT DU PRETRE AU SEIN DU PRESBYTERE**

Le conseil municipal a approuvé le renouvellement du bail de location, aux mêmes conditions qu'aujourd'hui, du logement occupé par le curé de la paroisse au sein du presbytère et consenti à l'Association Diocésaine d'Angers à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, pour une durée de 9 années et pour un montant mensuel révisable de 129.48 €.

### **3 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Afin d'accompagner l'avancement de grade d'agents municipaux, le Conseil Municipal a modifié le tableau des emplois de la manière suivante :

Modification de 9 postes d'adjoints techniques en adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles en 1<sup>ère</sup> classe, 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe, 1 poste d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal et 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe.

### **4 CREATION DE 6 POSTES SAISONNIERS AU SERVICE TECHNIQUE –ETE 2018**

Afin de renforcer l'équipe des espaces verts au cours de la saison estivale, le conseil municipal a créé 6 postes sur la base de deux semaines chacun.

Ces postes seront réservés comme chaque année à des jeunes qui auront pour mission l'arrosage, le désherbage et l'entretien des massifs.

### **5 GRATIFICATION ETUDIANT STAGIAIRE**

Une gratification va être accordée à un étudiant dont le stage va se dérouler au sein des services de la mairie.